

Université Batna 02 –Mostefa Ben Boulaid–

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Département du Socle Commun des Sciences de la Nature et de la Vie –SCSNV–

Le système d'enseignement à l'université Batna 02 est celui du L.M.D. Ce sigle recouvre les 3 grades de référence : Licence, Master et Doctorat. L'offre de formation est représentée par **domaine** (qui est un ensemble cohérent de plusieurs disciplines et de débouchés professionnels) et elle est déclinée en spécialités (essentiellement au niveau Licence et Master).

L'organisation du **domaine des Sciences de la Nature et de la Vie (S.N.V.)** est initiée par deux années licence (L1 et L2) de Socle Commun qui représente un enseignement de base, essentiel à la poursuite du cursus dans ce même domaine.

Les enseignements dans le système L.M.D sont organisés en unités d'enseignement.
Une Unité d'Enseignement (U.E.) est un ensemble de matières choisies pour leur cohérence.

1- Unités fondamentales qui regroupent les enseignements de base.

2- Unités de découvertes : permettant à l'étudiant de découvrir d'autres disciplines afin d'élargir sa culture universitaire.

3- Unités transversales regroupant les enseignements de langues étrangères, d'informatique... pour l'acquisition d'une culture générale et des techniques méthodologiques.

Progression en L1

Le programme de formation en L1 du domaine SNV est fixé par l'arrêté 498 du 28 Juillet 2013.

Selon le choix, les étudiants admis en 2^{ème} année ont la possibilité de poursuivre leurs cursus selon l'une des filières suivantes :

• Sciences biologiques

• Biotechnologie

• Ecologie et Environnement

Admission et progression en L2

La moyenne du L1 =

(La moyenne du S1 * (Σ coefficients de ce semestre)) + (Moyenne de S2 * (Σ coefficients de ce semestre)) :

≥ 10/20
automatiquement le total des crédits = 60
Admis (e)/session (1ou2)

< 10/20

Total des crédits (S1 et S2) ≥ 30
Avec répartition de 1/3 et 2/3

Total des crédits (entre S1 et S2) < 30

Progression en L2

Le programme de formation en L2 du domaine SNV est fixé par l'arrêté 637 et 638 du 24 Juillet 2014.

Les étudiants de la filière sciences biologiques admis en L3 ont la possibilité de poursuivre leurs parcours universitaires dans l'une des spécialités suivantes :

• Licence Biochimie

• Licence Microbiologie

• Licence Biologie moléculaire

• Licence Biologie et physiologie animale

• Licence Biologie et physiologie végétale

Les étudiants de la filière biotechnologie admis en L3 ont la possibilité de poursuivre leur parcours en:

• Licence biotechnologie et génomique végétale

Les étudiants de la filière écologie et environnement admis en L3 ont la possibilité de poursuivre leur parcours en:

• Licence écologie et environnement

Admission et progression en L3

La moyenne du L2 =

((la moyenne de S3 * (Σ coefficients de ce semestre)) + (Moyenne de S4 * (Σ coefficients de ce semestre)))

Moyenne du L2 ≥ 10/20
automatiquement le total des crédits = 120
Admis (e)/session (1ou2)

Moyenne du L2 < 10

Total des crédits (S1, S2, S3 et S4) ≥ 90

Total des crédits (S1, S2, S3 et S4) < 90

Ajourné

Les unités d'enseignement fondamentales acquises
Admis(e)/ dette

Les unités d'enseignement fondamentales non acquises
Ajourné